

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC

**RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2022-2023-2024
EXERCICE FINANCIER 2023**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe de la Ville de Saint-Lin-Laurentides à l'effet que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, pour l'exercice financier 2023, a été déposé au bureau de la Ville le 15 septembre 2022.

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Lin-Laurentides sera, en 2023, en vigueur pour son deuxième exercice financier et toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture des bureaux municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

MRC de Montcalm
1540, rue Albert
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 148 de la MRC de Montcalm et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 21 septembre 2022.

Copie originale signée

Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe